

 <p>NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 11 EN FONCTION : 11 PRESENTS : 6 ou 7 VOTANTS : 9 ou 10</p>	COMMUNE DE MIZOËN Procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2024
	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire. Date de la convocation : 15 mars 2024
	<p>Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François (arrivé à 19h00), PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy</p> <p>Étaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)</p> <p>Secrétaire de séance : PHILIPPE Francine</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h30 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Présentation des modifications et mises à jour des statuts de la communauté de communes de l'Oisans par Guy VERNEY, Président de la CCO et Florent MALTERRE, Directeur général des services de la CCO
2024-15	Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels
2024-16	Compte-rendu des délégations consenties au maire
2024-17	Fixation des taux de fiscalité directe pour 2024
2024-18	Budget refuge : approbation du compte financier unique 2023
2024-19	Budget refuge : affectation du résultat de l'exercice 2023
2024-20	Budget refuge : vote du budget primitif 2024
2024-21	Budget principal : approbation du compte financier unique 2023
2024-22	Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2023
2024-23	Budget principal : vote du budget primitif 2024
2024-24	Modification et mises à jour des statuts de la communauté de communes de l'Oisans
2024-25	Identification des Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables (ZAE nR)
2024-26	Local communal des Ors : convention d'autorisation d'occupation temporaire
2024-27	Attribution d'une subvention à l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand <i>Rajout à l'ordre du jour avec approbation de l'assemblée</i>
2024-28	Désignation d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand <i>Rajout à l'ordre du jour avec approbation de l'assemblée</i>
	Questions diverses

Présentation des modifications et mises à jour des statuts de la communauté de communes de l'Oisans

Présentation faite par Guy VERNEY, Président de la CCO et Florent MALTERRE, Directeur général des services de la CCO.

Monsieur le Maire accueille Messieurs VERNEY et MALTERRE et les remercie pour leur présence. Il introduit cette présentation en rappelant la situation : suite à une réflexion des élus portant sur les compétences nécessaires au territoire de l'Oisans, les statuts de la CCO devaient évoluer pour intégrer les compétences identifiées par ce travail. Ainsi, une précédente version des statuts modifiés de la CCO a été approuvée par le conseil communautaire en décembre puis soumise à l'approbation des communes membres dans les trois mois suivants, conformément à la réglementation. La commune de Mizoën n'a pas approuvé cette 1^{ère} version des statuts modifiés, délibération n°2024/04 du 12 janvier 2024.

Or, la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité effectué sur la délibération de la CCO de décembre, a émis plusieurs remarques nécessitant la réécriture de certains articles des statuts modifiés. Le conseil communautaire a ainsi approuvé la seconde version des statuts modifiés par délibération du 7 mars. Aussi, cette seconde version doit à nouveau être soumise à l'approbation des communes membres dans les trois mois suivants la délibération du 7 mars.

En parallèle de cette question de fond, Monsieur le Maire explique que la rédaction de la délibération proposée au conseil municipal du 12 janvier a faussé la compréhension des statuts modifiés par les élus. En effet, les modifications, sorties de leur contexte, laissaient croire que les nouvelles compétences de la CCO ne seraient qu'au bénéfice de la commune du Bourg d'Oisans. C'est pourquoi il a invité Messieurs VERNEY et MALTERRE à présenter au conseil cette version 2 des statuts modifiés.

Monsieur MALTERRE rappelle le fondement des compétences des intercommunalités :

- Les compétences obligatoires issues de la loi,
- Les compétences optionnelles,
- Les compétences optionnelles facultatives,
- Les compétences « à la carte ».

Les compétences obligatoires sont : le SCOT ; l'économie et le tourisme ; les aires d'accueil des gens du voyage (ne concerne pas l'Oisans du fait du nombre d'habitant) ; la gestion des déchets ; GEMAPI (protection contre les inondations).

Les compétences optionnelles en Oisans sont : la voirie (pistes d'intérêts communautaires et voies vertes) ; les équipements sportifs (gymnase du Bourg d'Oisans) et culturels (école de musique de Bourg d'Oisans) ; l'action sociale (CIAS, centre de santé sexuelle, crèche du Bourg d'Oisans...) ; France Services. La présente modification des statuts intervient pour inscrire les compétences optionnelles suivantes : la protection de l'environnement ; la politique du logement.

Concernant les compétences optionnelles facultatives en Oisans, la modification des statuts intervient pour intégrer le réseau de chaleur du Bourg d'Oisans (EPHAD, maison de l'Oisans (en projet), gymnase, foyer).

Viennent enfin les compétences « à la carte », qui sont en Oisans : la maison médicale du Bourg d'Oisans ; l'abattoir ; les sentiers de randonnées (PDIPR). La présente modification des statuts intervient pour inscrire les compétences facultatives suivantes : le réseau des médiathèques de l'Oisans (RMO) ; la chambre funéraire (en projet), La Micro folie.

Monsieur MALTERRE explique que dans les faits la CCO assurait déjà certaines des compétences nouvellement inscrites, une régularisation était nécessaire.

En outre, il précise que l'exercice de certaines de ces compétences est précisé par la définition de l'intérêt communautaire qui relève de la seule décision du conseil communautaire et a fait l'objet d'une délibération à part.

Concernant le réseau de chaleur de Bourg d'Oisans, M. VERNEY insiste sur l'intérêt communautaire de cet équipement qui va alimenter plusieurs structures bénéficiant à l'ensemble du territoire, et pas qu'aux habitants du Bourg d'Oisans (gymnase, EPHAD, Maison de l'Oisans et une construction privée). Monsieur BERARD demande pourquoi la maison

médicale de Bourg d'Oisans n'est pas raccordée au réseau de chaleur. M. VERNEY répond que la maison médicale (assez récente) n'est pas équipée avec un système d'eau chaude pour le chauffage mais avec des radiateurs électriques. Le coût des travaux pour changer le système de chauffage est trop élevé.

Madame PHILIPPE Francine demande si, dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale », la CCO pouvait intégrer les autres structures petite enfance du territoire. M. MALTERRE répond que cette question a été soulevée et que la réflexion étant en cours, cette possibilité n'a pas été arbitrée à temps pour la présente modification des statuts.

Madame JOUANNY Michèle s'interroge sur la finalité de la compétence optionnelle « politique du logement ». Monsieur VERNEY précise qu'avec cette compétence, la CCO va élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir à l'échelle du territoire le besoin en logement permanent et saisonnier. Les communes pourront ainsi se saisir du PLH (études, faisabilité) pour créer des logements sur leur territoire. Avec cette compétence, la CCO pourra aussi octroyer des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour des projets de logements sociaux construits sur l'ensemble du territoire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024

Monsieur le Maire propose de modifier le procès-verbal afin de préciser que l'ensemble des élus ont participé à la définition des parkings nécessaires aux habitants. Et ce, en complément du travail de la commission REP, qui a mené le travail préalable nécessaire.

Il propose la rédaction suivante concernant la délibération 2024/10 requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement – modification du plan de financement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la phase DCE/PRO de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la 1^{ère} tranche optionnelle affermie, à savoir la création de parkings au village, a été présentée à la commission REP le 16 novembre 2023. Des ajustements/corrections ont été demandés par les membres de la commission ainsi que par des conseillers et une nouvelle version du DCE/PRO a été présentée à la commission REP le 26 janvier 2024.

La commission REP propose au conseil municipal de réaliser les parkings suivants :

- .. Parking entrée Sud à l'amont : entre les 4 places de stationnement existantes et la chambre Télécom : 10 places supplémentaires créées,
- .. Parking entrée Nord aval : 6 places de stationnement en épis créées le long de la descente existante (sous les molocks),
- .. Parking Serre Pélissier : 7 places créées .

Les plans de ces parkings sont présentés au conseil municipal pour avis et remarques. A l'issue de cette présentation, les remarques émises seront soumises au maître d'œuvre pour l'ultime version du DCE/PRO.

Il est précisé que les parkings de l'entrée Sud en aval et de l'entrée Nord en amont sont abandonnés au regard des coûts élevés de réalisation et de l'impact paysager des ouvrages de soutènements nécessaires à leur construction. Toutefois, à l'entrée Nord amont, un aménagement sera réalisé à minima avec un double objectif : proposer quelques places de stationnement le long de la RD25 et traiter la vitesse en entrée de village avec un rétrécissement de la voie.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 février dernier avec les modifications présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/15 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2024 :

- Association des femmes élues de l'Isère : 60 €
- Association des Maires de l'Isère : 264,61 €
- Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : 108,80 €

Décision du 15 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation d'une prise 380V à la salle des fêtes. Montant du devis : 2 161,20 € TTC.

Décision du 15 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la réparation des radiateurs et le raccordement de l'église à la salle des fêtes. Montant du devis : 1 614,00 € TTC.

Décision du 23 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise DIRECT SIGNALÉTIQUE pour la fourniture d'un portique permettant de limiter le gabarit des véhicules sur la piste d'Emparis. Montant du devis : 3 610,80 € TTC.

Décision du 5 mars 2024 : acceptation du devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture de la lame d'usure de l'UNIMOG et diverses fournitures. Montant du devis : 1 326,48 € TTC.

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant les commandes passées à l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX : concernant l'installation d'une prise 380V à la salle polyvalente, la fourniture représente la plus grosse partie du coût. Les travaux réalisés pour le raccordement de l'église au compteur de la salle polyvalente vont permettre de supprimer le compteur de l'église, la puissance fournie à la salle polyvalente étant suffisante pour les deux équipements.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/16 compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus au 1^{er} trimestre 2024 :

MICHEL Bernard	LILI CROUSTILLE	Galette cérémonie vœux 5/1/24	66,00 €
	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Fournitures BAL Bibliothèque	14,90 €
	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Divers pour le sce technique (poignée, bois, cylindre, ...)	164,54 €
	LA BOULE A MEIJE	Vœux aux agents 5/1/24	23,00 €
	MISTER MINIT	Double clés	6,90 €
	LEROY MERLIN	Box photos	28,70 €
	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Coffre à clés	36,90 €
	LA POSTE	Expédition colis LUMIERE DE France	20,00 €
		TOTAL	360,94 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des remboursements de factures intervenus au 1^{er} trimestre 2024 présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/17 fixation des taux de fiscalité directe pour 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2024 les taux votés en 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 72,18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,40 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 37,79 %,
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et meublés de tourisme) : 18,38 %

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des taux de fiscalité directe pour 2024 tels que présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/18 budget refuge : approbation du compte financier unique 2023

Madame GONON Florence, 1^{ère} adjointe, présente les résultats issus du CFU 2023 du budget refuge :

OL_SIMU

MAIRIE DE MIZOEN - REFUGE MIZOEN CA 2023 Simulation par défaut					1 / 1
12/03/2024		Compte Financier Unique 2023 - présentation au CM			
Code	Libellé	Bud. Prim.	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Rés.
FONCTIONNEMENT					-79,49
DEPENSES		3 125,05		3 125,05	2 603,02
Ch. 011	Charges à caractère général	1 070,05	-335,00	1 535,05	1 021,30
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	335,00	1 585,00	1 581,72
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	
RECETTES		3 125,05		3 125,05	2 523,53
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	670,05		670,05	
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	2 455,00		2 455,00	2 523,53
INVESTISSEMENT					1 042,72
DEPENSES		1 288,00	335,00	1 623,00	539,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 288,00	335,00	1 623,00	539,00
RECETTES		1 288,00	335,00	1 623,00	1 581,72
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	38,00		38,00	
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	335,00	1 585,00	1 581,72

Madame la première adjointe soumet au vote de l'assemblée l'approbation du CFU 2023 du budget refuge tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 8 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2024/19 budget refuge : affectation du résultat de l'exercice 2023

Madame GONON Florence, 1^{ère} adjointe, rappelle les résultats issus du CFU 2023 du budget refuge :

Reports 2022 – pour rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	38.00 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	670.05 €

Résultat 2023 :

Excédent de la section Investissement :	1 042.72 €
Déficit de la section de Fonctionnement :	-79.49 €

Résultat 2023 cumulé :

Excédent de la section Investissement :	1 080.72 €
Excédent de la section de Fonctionnement :	590.56 €

Madame GONON Florence explique que cette délibération intervient pour décider de l'affectation du résultat cumulé au 31 décembre 2023 au budget primitif 2024.

Madame GONON Florence précise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit obligatoirement être affecté à la section d'investissement si celle-ci présente un résultat cumulé déficitaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Ce cas de figure n'étant pas effectif, le résultat cumulé de la section de fonctionnement peut, au choix du conseil municipal, être affecté :

- En recette de fonctionnement au budget 2024,
- En recette d'investissement au budget 2024.

Concernant le résultat cumulé de la section d'investissement celui-ci est réglementairement affecté en section d'investissement (déficit ou excédent) au budget de l'exercice suivant.

Monsieur le Maire propose, au regard des besoins du budget refuge pour l'exercice 2024, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2023, soit 590,56 €, en recette de fonctionnement du budget primitif 2024 (compte 002).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'affectation du résultat cumulé de l'exercice 2023 au budget primitif refuge 2024 tel que proposé ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Pour des questions pratiques, Madame GONON Florence enchaîne la présentation du CFU et de l'affectation des résultats 2023 du budget principal avant le vote des budgets primitifs 2024.

Délibération n°2024/21 budget principal : approbation du compte financier unique 2023

Madame GONON Florence, 1^{ère} adjointe, présente les résultats issus du CFU 2023 du budget principal :

MAIRIE DE MIZOËN - COMMUNE (M57) CA 2023 Simulation par défaut

01_S10U

12/03/2024	Compte Financier Unique 2023 - présentation au CM	1 / 1
------------	---	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FONCTIONNEMENT					101 291,51
DEPENSES		801 022,83	55 578,00	858 600,83	765 461,16
ca. 011	Charges à caractère général	219 748,41	37 158,00	256 906,41	213 795,37
ca. 012	Charges de personnel et frais assimilés	348 242,00	11 725,00	360 967,00	360 464,72
ca. 014	Atténuations de produits	102 860,00	-1 200,00	101 660,00	101 126,47
ca. 023	Virement à la section d#0217,investissement	40 000,00		40 000,00	
ca. 042	Opérations d#0217,ordre de transfert entre sections	3 751,00		3 751,00	3 596,71
ca. 65	Autres charges de gestion courante	80 271,42	7 665,00	87 936,42	80 647,19
ca. 66	Charges financières	5 500,00	110,00	5 610,00	5 605,63
ca. 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	150,00	120,00	270,00	225,08
RECETTES		801 022,83	55 578,00	856 600,83	866 752,67
ca. 013	Atténuations de charges	2 100,00		2 100,00	2 896,16
ca. 042	Opérations d#0217,ordre de transfert entre sections		14 360,00	14 360,00	14 360,00
ca. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	85 517,22	7 160,00	92 677,22	95 426,29
ca. 73	Impôts et taxes	34 731,00	9 818,00	44 549,00	44 487,00
ca. 731	Impositions directes	342 436,13	-10 083,00	332 346,13	336 176,00
ca. 74	Dotations, subventions et participations	284 784,03	17 208,00	301 992,03	303 087,55
ca. 75	Autres produits de gestion courante	51 472,00	17 000,00	68 472,00	69 195,30
ca. 76	Produits financiers	2,45		2,45	3,37
ca. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		120,00	120,00	116,89
INVESTISSEMENT		-76 847,67			91 803,87
DEPENSES		279 228,72	385 989,93	665 014,87	319 244,96
ca. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 074,03		112 074,03	
ca. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		14 360,00	14 360,00	14 360,00
ca. 16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00		59 000,00	58 885,43
ca. 20	Immobilisations incorporelles			17 817,36	
ca. 21	Immobilisations corporelles	63 900,00	58 460,00	122 340,00	105 306,77
ca. 23	Immobilisations en cours	44 252,69	333 169,93	377 422,62	140 692,76
RECETTES		203 379,05	385 989,93	589 014,87	411 048,83
ca. 021	Virement de la section d#0217,exploitation (recettes)	40 000,00		40 000,00	
ca. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 751,00		3 751,00	3 596,71
ca. 50	Dotations, fonds divers et réserves	159 628,05	1 580,00	161 108,05	161 781,33
ca. 13	Subventions d'investissement		384 429,93	384 429,93	245 670,79

Madame la première adjointe soumet au vote de l'assemblée l'approbation du CFU 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 8 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 1 (BERARD Guy)

Délibération n°2024/22 budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2023

Madame GONON Florence, 1^{ère} adjointe, rappelle les résultats issus du CFU 2023 du budget principal :

Reports 2022 – pour rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -112 074.03 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Résultat 2023 :

Excédent de la section Investissement : 91 803.87 €
 Excédent de la section de Fonctionnement : 101 291.51 €

Résultat 2023 cumulé :

Excédent de la section Investissement : -20 270.16 €
 Excédent de la section de Fonctionnement : 101 291.51 €

Restes à réaliser en section d'investissement (crédits 2023 non utilisés) :

En dépenses pour un montant de : 461 581.31 €
 En recettes pour un montant de : 442 404.03 €
 Soit un solde négatif : -19 177.28 €

Déficit de la section d'investissement :

Déficit de la section d'investissement de : -39 447.44 €

Madame GONON Florence rappelle les explications données auparavant. Aussi, la section d'investissement faisant apparaître un déficit (39 447,44 €), il y a lieu d'affecter tout ou partie du résultat cumulé 2023 de la section de fonctionnement à la section d'investissement en recette au budget 2024.

Monsieur le Maire propose, au regard des investissements prévus en 2024, d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2023, soit 101 291,51 €, en recette d'investissement du budget primitif 2024 (compte 1068). Cela permettant de dégager un autofinancement important.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'affectation du résultat cumulé de l'exercice 2023 au budget primitif principal 2024 tel que proposé ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 8
- Nombre de voix contre : 1 (BERARD Guy)

19h00 : arrivée de Monsieur PINATEL François.

Délibération n°2024/20 budget refuge : vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2024 du budget refuge suivant :

MAIRIE DE MIZOËN - REFUGE MIZOËN BP 2024 Simulation par défaut		CL_SMR	
12/03/2024	Proposition budget 2024 - présentation au conseil municipal	1 / 1	
Code	Libellé	Prop.	Bud. Cum.
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		3 145,60	3 145,60
ca. 011	Charges à caractère général	1 034,50	1 034,50
ca. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 005,00	1 005,00
ca. 85	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00
RECETTES		3 145,60	3 145,60
ca. 002	Résultat d'exploitation reporté	590,50	590,50
ca. 75	Autres produits de gestion courante	2 055,00	2 055,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		2 305,72	2 305,72
ca. 21	Immobilisations corporelles	2 305,72	2 305,72
RECETTES		2 305,72	2 305,72
ca. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 030,72	1 030,72
ca. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 305,00	1 305,00

Ce budget prévoit les finitions des travaux au refuge des Clots et l'achat de tables extérieures.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif 2024 du budget refuge tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Délibération n°2024/23 budget principal : vote du budget primitif 2024

En préambule au vote du budget 2024, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une note de présentation du budget, celle-ci est annexée au procès-verbal.

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2024 du budget principal suivant :

MAIRIE DE MIZOËN - COMMUNE (M57) BP 2024 Simulation par défaut		OL_52007		
14/03/2024	Proposition budget 2024 - présentation conseil municipal	1 / 1		
Code	Libellé	Prop.	Report	Bud. Cum.
 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		847 700,48		847 700,48
ca. 011	Charges à caractère général	257 623,32		257 623,32
ca. 012	Charges de personnel et frais assimilés	358 334,95		358 334,95
ca. 014	Amortissements des produits	100 240,00		100 240,00
ca. 033	Virement à la section d'investissement	40 000,00		40 000,00
ca. 042	Opérations d'aide de transfert entre sections	3 752,00		3 752,00
ca. 65	autres charges de gestion courante	82 667,20		82 667,20
ca. 66	Charges financières	4 400,00		4 400,00
ca. 68	Dotations aux provisions séri-budgétaires	683,00		683,00
RECETTES		847 700,48		847 700,48
ca. 013	Affectations de charges	2 500,00		2 500,00
ca. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	97 861,61		97 861,61
ca. 73	Impôts et taxes	44 574,00		44 574,00
ca. 731	Impôts directs	349 203,00		349 203,00
ca. 74	Dotations, subventions et participations	310 832,37		310 832,37
ca. 75	autres produits de gestion courante	42 500,00		42 500,00
ca. 76	Produits financiers	3,50		3,50
ca. 78	Reprises sur provisions	226,00		226,00
 INVESTISSEMENT		19 177,28	-19 177,28	
DEPENSES		305 294,45	461 501,31	766 895,76
ca. 601	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 270,16		20 270,16
ca. 16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00		60 000,00
ca. 20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)		17 617,36	17 617,36
ca. 21	Immobilisations corporelles	58 020,00	22 037,20	80 057,20
ca. 23	Immobilisations en cours	166 394,29	421 726,75	588 121,04
RECETTES		324 481,73	442 404,03	766 885,76
ca. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	40 000,00		40 000,00
ca. 040	opérations d'aide de transfert entre sections	3 752,00		3 752,00
ca. 10	Dotations, fonds divers et réserves	269 506,73		269 506,73
ca. 13	Subventions d'investissement	11 201,00	442 404,03	453 605,03

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1 (BERARD Guy)

Délibération n°2024/24 modifications et mises à jour des statuts de la communauté de communes de l'Oisans

Suite à la présentation faite en début de séance et aux explications données, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des modifications et mises à jour des statuts de la communauté de communes de l'Oisans :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 3 (VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy)

Délibération n°2024/25 identification des Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Monsieur le Maire rappelle que la loi APER oblige les communes à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Sur le territoire de Mizoën, 4 types d'énergies renouvelables ont été retenus (le solaire en toiture, la biomasse, la géothermie et l'hydroélectricité). L'éolien, le solaire en ombrière et l'énergie ambiante ne sont pas adaptés à notre territoire et sont exclus des ZAEnR.

Les zones permettant le développement des 4 ENR identifiées ci-dessus ont été soumises à concertation publique du 19 décembre 2023 au 12 janvier 2024 sur le site internet de la commune. Aucune observation n'a été formulée.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'identifier les ZAEnR telles que soumises à la concertation publique :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Délibération n°2024/26 local communal des Ors : convention d'autorisation d'occupation temporaire

Suite à l'appel à candidature, trois visites du local ont été réalisées et une seule candidature a été déposée, celle de Messieurs Eric RULFO et Stéphane MOYRE. De formation respectives cuisinier et serveur, ils ont la volonté de proposer une ouverture à l'année à compter du 1^{er} mai 2024. Leur établissement se nommera « Les Ors » et proposera à minima les services suivants : restauration, bar, épicerie, dépôt de pain.

Des aménagements du local leur semble toutefois nécessaires et l'investissement dans un nouveau mobilier pour la terrasse primordial.

Conformément à l'appel à candidature, l'occupation sera contractualisée par une convention d'autorisation d'occupation temporaire du local d'un an à compter du 1^{er} avril 2024 et concédée gratuitement cette première année.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du local des Ors avec la société ERMS représentée par M. RULFO Eric :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Délibération n°2024/27 attribution d'une subvention à l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention déposée par l'association. En outre, il rappelle que la subvention allouée par la CCO pour les événements culturels est conditionnée à la participation des communes du territoire de l'évènement concernées. Ainsi, selon le règlement de la CCO, chaque commune concernée doit participer à hauteur de 10% chacune du budget de l'évènement que ce soit en nature ou financièrement.

La commune de Mizoën participe à la logistique des concerts, qui est valorisé dans le budget de l'association avec le coût des agents communaux et la location de la salle polyvalente. Aussi, Monsieur le Maire propose de renouveler la subvention de 500 € attribuée en 2023.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention de 500€ à l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand pour 2024 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Délibération n°2024/28 désignation d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand

Monsieur le Maire explique que les statuts modifiés de l'association prévoient des membres de droit issus des conseils municipaux des communes de la vallée du Ferrand.

Madame GONON Florence se porte volontaire pour être membre de droit de l'association.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la désignation de Madame GONON Florence membre de droit à l'association Festival des randonnées musicales du Ferrand :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Questions diverses

Réparation du sentier des Clots

La remise en état du sentier des Clots est prévue début avril dans le cadre du PDIPR.

Prise d'eau du refuge des Clots

Des dégâts ont été constatés sur la prise d'eau du refuge des Clots. L'entreprise PACCARD est missionnée pour établir l'état des lieux et estimer les réparations/adaptations.

Job d'été

Comme chaque été, des jobs d'été sont proposés aux jeunes de la commune. Les candidats peuvent postuler dès à présent.

Compost aux jardins des Ors

Le compost situé sur le terrain communal aux Ors a été supprimé. Il est dorénavant interdit d'y déposer des déchets verts. Sur demande, le SAMBRON pourra être stationné sur le chemin le soir et le week-end pour évacuer les déchets verts.

Levée de séance à 21h30

* ~ * ~ * ~ *

Le Maire
Bernard MICHEL

Le secrétaire de séance,
PHILIPPE Francine

« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024



Contexte national

- Inflation prévue en 2024 de 2,6 %
- Augmentation très importante des énergies (eDF : pris du KWh doublé entre 2023 et 2024)
- Revalorisation des valeur locatives cadastrales : 3,9 % (y compris les allocations compensatrices)
- Taxe d'habitation : le taux voté s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements locatifs autres que résidences principales
- Fin des mesures de pouvoir d'achat
- Réduction des coûts gouvernementaux de 10 Milliards d'€ : impact sur les collectivités

BUDGET 2024

22/03/2024

3



Section de fonctionnement

Chp	DEPENSES			2023			2024			
	BP	Budget	Réalisé	BP	Budget	Réalisé	BP	Budget	Réalisé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 748,41	256 906,41	213 795,37	257 623,32					20%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	349 242,00	360 967,00	360 464,72	358 334,96					-1%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	102 360,00	101 160,00	101 126,47	100 240,00					-1%
022	DEPENSES IMPREVUES									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000,00	40 000,00		40 000,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 751,00	3 751,00	3 596,71	3 752,00					4%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 271,42	87 938,42	80 647,18	82 887,00					3%
66	CHARGES FINANCIERES	5 500,00	5 610,00	5 605,63	4 400,00					-22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00	270,00	225,08	683,00					203%
68	DOTATION PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE									
		801 022,83	858 600,83	765 461,18	847 700,28					11%
RECETTES		2023			2024					
	BP	Budget	Réalisé	BP	Budget	Réalisé				
002	RESULTATS D'EXPLOITATION REPORTES									
013	ATTENUATION DE CHARGES	2 100,00	2 100,00	2 896,18	2 500,00					-14%
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE									
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		14 360,00	14 360,00						-100%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTE DIVERS	85 517,22	82 677,22	96 426,29	57 861,61					1%
73	IMPOTS ET TAXES	34 731,00	44 549,00	44 467,00	44 574,00					0%
731	IMPOSITION DIRECTE	342 436,13	332 348,13	336 087,55	349 203,00					4%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	284 764,03	301 972,03	303 097,55	310 832,37					3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 472,00	68 472,00	69 185,39	42 500,00					39%
76	PRODUITS FINANCIERS	2,45	2,45	3,37	3,50					4%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
78	REPRISE SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE		120,00	118,69	226,00					90%
		801 022,83	858 600,83	868 662,22	847 700,48					-2%
	Résultats			101 201,06						



Observations sur le fonctionnement

► Observations sur les recettes

- 73 et 731 / Impôts locaux et compensations : pas d'augmentation des taux d'imposition mais revalorisation de la valeur locative cadastrale => + 17 000 €
- 70 / Vente produit : doublement du tarif assainissement => +10 000 €
- 75 / Produits de gestion courante : en 2023 remboursement de l'arrêt maladie d'un agent titulaire => - 22 500 €

► Observations sur les dépenses

- 66 / Charges financières (intérêts d'emprunt) : 1 emprunt soldé en mars 2024
- 023 / Autofinancement = virement à la section d'investissement
- 65 / Autres charges de gestion courante : participation au SIEPAF qui suit la baisse d'effectif
- 012 / Charges de personnel : prévision d'une embauche à temps complet à l'année

BUDGET 2024

22/03/2024

5



Section d'investissements

Chpt	DEPENSES	2023			2024			
		DP	Budget	Réalisé	DP	Budget	Réalisé	
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	112 074,03	112 074,03		20 270,16			
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		14 360,00	14 360,00				-100%
10	REMBOURSEMENT AVANCE FCTVA							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	59 000,00	59 000,00	58 885,43	60 000,00			2%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 817,36	17 817,60		17 817,36			
41	OPERATIONS PATRIMONIALES							
204	SURVENTION D'EQUIPEMENT							
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	88 883,97	127 343,97	105 308,77	80 657,20			-23%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	229 249,58	562 419,51	140 692,76	588 121,04			318%
	PARTICIPATIONS SEMI							
		507 024,92	893 016,11	319 244,96	766 865,76	-	-	140%

Chpt	RECETTES	2023			2024			
		BP	Budget	Réalisé	BP	Budget	Réalisé	
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00	40 000,00		40 000,00			
024	PRODUIT DES CESSIONS							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 751,00	3 751,00	3 596,71	3 752,00			4%
41	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	159 629,05	161 188,05	161 781,33	269 508,73			67%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	303 645,89	688 075,82	245 670,79	453 005,05			85%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
		507 024,94	893 014,67	411 048,63	766 865,76	-	-	87%
	Résultat			91 803,67				

BUDGET 2024

22/03/2024

6



Observations sur les investissements

► Observations sur les recettes

- 10 / Dotations :
 - FCTVA : 168 000 € (TVA des travaux de 2022 route d'Emparis, carline et église)
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 101 201,51 €
- 16 / Emprunts => pas de recours à l'emprunt en 2024
- 13 / Subventions => pas de nouvelle subvention (les subventions mobilisables pour les travaux prévus sont inscrites au RP au titre des restes à réaliser de l'exercice 2023 et partiellement encaissées)

► Observation sur les dépenses

- 21 / Immobilisation corporelles :
 - Local des Ors : mobilier terrasse extérieure
 - Voirie : purge OPF tunnels et entretien piste Emparis
- 23 / Immobilisations en cours :
 - Requalification des espaces publics au village : construction de 23 places de stationnement supplémentaire (entrée Sud amont, entrée Nord aval et Serre Pélissier) travaux à l'automne 2024 (270 000 € HT avec 30% de subventions)
 - Construction du belvédère de St François
 - Requalification des espaces publics au village : étude (maîtrise d'œuvre) pour l'aménagement de la traversée du village
 - Restructuration des services technique à la Combe : étude (maîtrise d'œuvre)

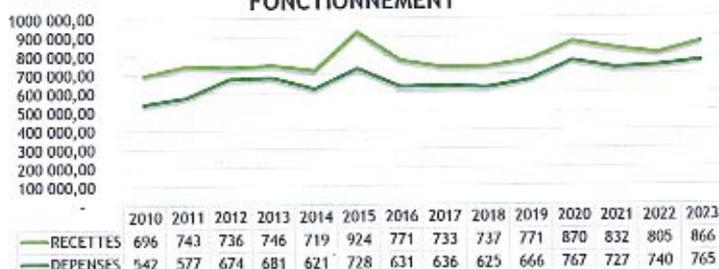
BUDGET 2024

22/03/2024



Evolution des budgets

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENTS



BUDGET 2024

22/03/2024



Etat de la dette au 31/12/2023

Année	Flabissement	Opérations	Taux	Durée (ann)	Feb.	Capital Origine	Capital au 1 ^{er} Janv.	Annuité	Dont Intérêts	Dont Capital
2017	CREDIT AGRICOLE	Rénovation toiture	0,650	7	20-fév	70 000,00	10 195,75	10 245,49	49,74	10 195,75
2019	CREDIT AGRICOLE	Extension école	0,700	10	01-mai	180 000,00	105 035,40	18 653,08	688,15	17 964,93
2021	CFRA	Restauration Eglise	0,170	7	08-mars	100 000,00	64 427,22	14 373,92	100,43	14 273,49
2022	BANQUE POSTALE	Route d'Emparis	1,310	15	01-sept	250 000,00	224 999,90	20 188,58	3 521,00	16 666,68
TOTAL						600 000,00	404 653,35	53 461,05	4 300,20	59 100,85

BUDGET 2024

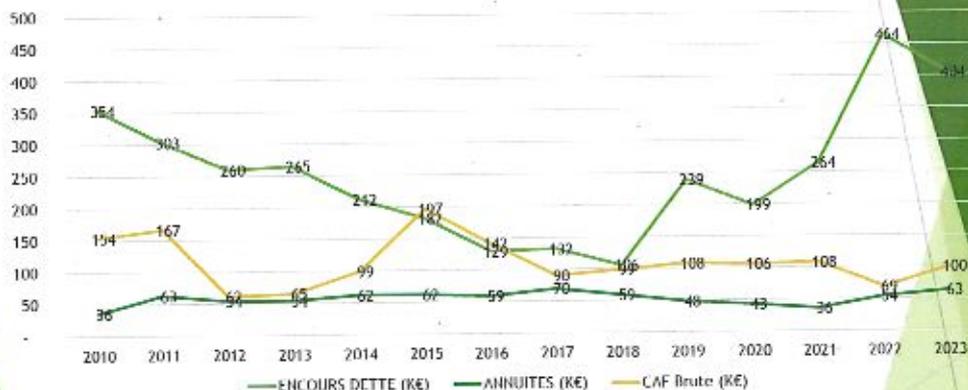
22/03/202

9



Evolution de la dette

Evolution de la Dette



BUDGET 2024

22/03/202

10